

Résumé Kfé 2 :

Mémento présentation Kfé n°2 :

Le deuxième Kfé du consortium Incubio'Breeding, qui s'est déroulé le lundi 27 février 2023, a réuni 47 personnes (65% INRAE, 25% autre : GEVES, SEMAE, INAO, 10% académiques), autour du thème : **“Et si demain, l'AB devient majoritaire : quels impacts sur la réglementation, certification, diversité des AB?”**. Thierry Stoedzel, directeur général d'Ecocert France, a débuté cette rencontre en présentant la genèse de l'agriculture biologique.

L'AB est née d'initiatives d'agronomes, de médecins, d'agriculteurs et de consommateurs qui, dans les années 1920, ont généré de nouveaux courants de pensées reposant sur des principes éthiques et écologiques, et initié un mode alternatif de production agricole. Il y a donc déjà quasiment un siècle, les concepts d'autonomie des producteurs, de retour à la terre, de circuits courts entre producteurs et consommateurs, de fertilité des sols, d'engrais obtenus à partir de ressources renouvelables, ... sont posés.

Par la suite, dans le cadre de la loi d'orientation agricole de juillet 1980, les pouvoirs publics reconnaissent l'existence d'une “agriculture n'utilisant pas de produits chimiques, ni pesticides de synthèse”. Enfin, en 1991 est instaurée la réglementation européenne pour les productions végétales et en 2000 la réglementation européenne pour les productions animales.

Aujourd'hui, un produit ou une production bio c'est :

- Un produit naturel et authentique : pas de colorants et arômes chimiques de synthèse, ni exhausteurs de goût, le nombre d'additifs autorisés est fortement restreint, l'enrichissement en vitamines, minéraux, antioxydants... est interdit (sauf si cela est exigé par la loi (ex : petits pots pour bébé). Les traitements ionisants sont interdits, les nanomatériaux manufacturés sont interdits.
- Le respect du bien-être animal : Les animaux ont accès à un parcours extérieur, La taille des bâtiments et la densité des animaux sont limitées, chaque animal dispose d'un espace bien aéré, de lumière et d'une surface minimum paillée à l'intérieur des bâtiments, lui permettant de se mouvoir

librement, les animaux sont nourris avec une alimentation bio, et la santé des animaux est axée principalement sur la prévention, toute souffrance doit être réduite au minimum pendant toute la durée de vie de l'animal, y compris lors de l'abattage, Le personnel chargé des animaux possède les connaissances et les compétences élémentaires nécessaires en matière de santé et de bien-être des animaux

- L'absence de produits chimiques de synthèse et OGM : La réglementation en agriculture biologique interdit l'usage de produits chimiques de synthèse. La prévention est au cœur des pratiques de l'agriculture biologique qui privilégie des variétés spécifiquement sélectionnées pour leur résistance aux maladies ; des techniques culturales spécifiques ; des techniques mécaniques pour lutter contre les mauvaises herbes ; des alternatives biologiques pour lutter contre les organismes nuisibles.

Pour commercialiser leurs produits comme étant issus de l'agriculture biologique, agriculteur, producteur, coopérative, transformateur, importateur/exportateur, distributeur doivent être contrôlés et certifier leur activité. Un contrôle obligatoire sur place est effectué chaque année par un organisme certificateur. Il consiste, par exemple, chez un agriculteur en une visite des parcelles, un contrôle physique des produits alimentaires, le contrôle du bien être animal, un audit de l'ensemble de la comptabilité et un contrôle des flux. Des contrôles surprises peuvent avoir lieu. Sur 1€ de produit bio acheté le contrôle pèse 0,5 centimes.

La deuxième partie de l'exposé a différencié une bio majoritaire où 51% de la SAU (Surface Agricole Utile) serait en AB d'un système où plus de -70% de la SAU serait en agriculture biologique. Dans l'hypothèse la première hypothèse (51% de la SAU), le cadre existant pourrait perdurer : la représentation des professionnels de la bio au sein de l'INAO qui coordonne l'évolution réglementaire resterait identique ; de nouveaux acteurs sur les décisions stratégiques, risquant de mener à l'immobilisme ou de freiner la transition ; le niveau d'exigences de la réglementation pourrait être dilué entraînant un tiraillement de la bio entre Bio+ et « Bio intensive » ; les contrôles seraient allégés, avec de nouveaux points de contrôle.

Dans l'hypothèse d'une AB dépassant les 70% de la SAU, on pourrait assister à un changement de paradigme, les conventionnels seraient contrôlés et non plus les bios : les organismes certificateurs disparaîtraient ou ne contrôlèrent que les labels bio+ ou les services écosystémiques, tandis que les contrôles bio seraient assurés par la DGCCRF. Dans tous les cas on observerait une profonde

recomposition du paysage agricole français, avec davantage de fermes de petites tailles, qui pratiqueraient la polyculture élevage et transformeront à la ferme, davantage de consommation locale etc...

Questionnement des participants suite à l'exposé :

Questionnement autour de l'augmentation de la surface :

- Comment accompagner la transition vers une augmentation des surfaces bio - en termes financiers et de certification ?
- Comment arriver à plus de 50% de bio ?
- Comment fonctionne l'évolution du modèle d'organisation du contrôle avec l'augmentation des surfaces et des volumes ?
- Dans l'idée d'un besoin d'exploitation plus petite/locale, cela pose la question du nombre d'agriculteurs et de l'attraction du métier.
- Quelles mesures peuvent être mises en place pour inciter plus d'agriculteurs à aller vers le bio ?

Questionnement autour du projet de metabio :

- Est-ce qu'il s'agit d'un cadre théorique ou metabio va travailler sur la trajectoire?
- Est-ce qu'il ne manquerait pas d'informations autour des semences ?
- Est-ce qu'il ne faudrait pas se retourner vers ses pionniers de la bio qui avaient en tête cette notion de résilience du système alimentaire ?

Questionnement autour de l'agriculture biologique :

- Quels sont les différents types variétaux entre Bio+ et Bio intensif ?
- Quelle est la place de Steiner dans l'histoire de l'AB ?

Quelques questionnements autour de la certification :

- Dans l'hypothèse d'une agriculture bio majoritaire et donc de différents niveaux de certification bio, comment et par qui cela serait contrôlé ?
- Quelles différences / équivalences entre les cahiers des charges européens et français ? Il y a une non équivalence de la certification AB suivant les pays.

Pour certains il y a des organismes de certification (en UE) et pour d'autres il s'agit de certification privée.

- Comment fonctionne la certification de l'agriculture conventionnelle ?
- Pourquoi un organisme certificateur ne porte pas plus d'attention à la semence et au matériel de reproduction des végétaux pour la bio du futur ?
- Les services écosystémiques sont mal pris en compte dans les réglementations : est-ce que ça peut évoluer et être mieux pris en compte ? Est-ce qu'il y a des discussions amorcées ou pas ?
- Comment l'agriculture biologique et la certification prennent en compte les gaz à effet de serre ?

Comment la certification peut impacter les besoins en variétés, semences et plants ?

Quel est le rôle de la certification dans la sélection variétale ?

Réaction / Questionnement des participants :

- Est-ce que les « distorsions potentielles » pourraient également venir de la démarche de sélection (*gain de sélection envisageable, durée du cycle de sélection, conditions de sélection*) entre types d'AB "intensive" vs "Bio+" ?
- Comment imaginer des scénarios distincts de méthodes/schémas de sélection avec 100% de bio ?
- Que va devenir la production de semences, par qui, comment, avec quels droits d'utilisation ?
- Quelle certification de la sélection des variétés biologiques ?
- Est-ce qu'il faut pouvoir distinguer la méthode de sélection dans la réglementation bio ? Et, Comment valoriser des conditions de sélection bio ?
- Est-ce qu'une certification sur la méthode de sélection est envisageable (*entre le croisement et la proposition d'inscription au GEVES et pas seulement l'étape DHS comme ça l'est actuellement*) ? (*Exemple : sur l'usage d'herbicides dans les pépinières*)

Ouverture par Sylvaine Le Meilleur :

Pour conclure ce Kfé, Sylvaine Le Meilleur a proposé une présentation rapide des systèmes participatifs garantis (SPG). Certification basée sur une évaluation par

les pairs. Toutes les certifications peuvent avoir des lacunes et les SPG peuvent se révéler efficaces et permettre l'échange de connaissances. Nous chercheurs, nous sommes évalués par nos pairs dans la rédaction d'articles dont on apprend pour améliorer nos recherches et aussi parce que ça nous intéresse d'apprendre des recherches des autres. Le producteur et un consommateur viennent évaluer ensemble, le consommateur étant le garant de la neutralité de la certification. On réalise que la certification entre pairs est plus exigeante que par un tiers, car un agriculteur qui fait un effort est plus exigeant vis-à-vis des autres. Dans un monde changeant, ce type de certif est aussi plus évolutif. Ecocert étant une multinationale, ses enjeux économiques sont énormes. Le coût d'adhésion en SPG est moins coûteux, sauf sur le plan organisationnel. Aujourd'hui les SPG se développent dans 78 pays.